

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

PROCÈS-VERBAL

Le 21 mars 2011

À l'Hôtel de ville de Longueuil, le vingt et unième (21^e) jour du mois de mars de l'an deux mille onze (2011), a lieu la soixante et onzième (71^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, à laquelle participent :

Sont présents : Mme Monique Brisson, présidente
 M. Éric Beaulieu
 Mme Mireille Carrière
 M. Francis Dumais
 Mme Thérèse Hudon
 Mme Suzanne Lachance
 M. Michel Lanctôt
 M. Jacques Lemire
 M. Pierre O'Donoghue

Absence motivée : M. Jean Martel

Cette assemblée a été convoquée par messenger le 16 mars 2011.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Brisson préside l'assemblée et constatant qu'il y a quorum, en fait l'ouverture à 14 h 30.

**RÉSOLUTION CE 210311-527
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la soixante et onzième (71^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 210311-528
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-DIXIÈME (70^e) ASSEMBLÉE DU
COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 14 MARS 2011**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la soixante-dixième (70^e) assemblée du comité exécutif tenue le 14 mars 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**SUIVI DES ACTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 70^e ASSEMBLÉE DU
COMITÉ EXÉCUTIF**

La direction générale fait part aux membres des actions et suivis découlant du procès-verbal de la 70^e assemblée du Comité exécutif.

La distribution du présent procès-verbal n'est pas autorisée : ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée

RÉSOLUTION CE 210311-529

PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011-2012 DE LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CE140311-511 lors du comité exécutif du 14 mars 2011;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Programme de travail et Prévisions budgétaires 2011-2012 de la Conférence régionale des élus de l'agglomération de Longueuil;

IL EST RÉSOLU :

- de recommander au conseil d'administration le Programme de travail 2011-2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 210311-530

ENTENTE SPÉCIFIQUE EN IMMIGRATION : CONCERTATION POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION

CONSIDÉRANT l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 dont la CRÉ de Longueuil est signataire et initialement dotée d'une enveloppe budgétaire totalisant 1 075 000 \$ (**résolution CE 2007-032**);

CONSIDÉRANT que depuis le 23 septembre 2008, les organismes du territoire sont invités à proposer des projets, en lien avec les objectifs de l'Entente, dont celui de « Soutenir les mesures ciblant la reconnaissance des acquis et des compétences et l'offre de formation manquante afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle immigrante visée par une démarche d'intégration à l'emploi »;

CONSIDÉRANT le plan d'action pour la réussite éducative des élèves issus de l'immigration déposé par la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil comme instance régionale de mobilisation en persévérance scolaire par la Table d'éducation interordres de la Montérégie et que le Forum jeunesse Longueuil (FJL) agit comme mobilisateur du milieu dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil des membres du FJL lors de sa rencontre du 15 mars 2011 (Forum #150311-05) à l'effet de soutenir le plan d'action pour la réussite éducative des élèves issus de l'immigration pour un montant maximum de 76 404 \$, incluant une contribution supplémentaire de 17 500 \$ par rapport à ses engagements initiaux au moment de la signature de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gestion de l'Entente spécifique en immigration;

IL EST RÉSOLU d'accorder à la Commission scolaire Marie-Victorin une aide financière de 200 000 \$, pour la réalisation du plan d'action pour la réussite éducative des élèves issus de l'immigration, incluant un remboursement maximum de 3 000 \$ pour la réalisation des états financiers vérifiés des revenus et dépenses, sur présentation de pièces justificatives. Attendu que cette subvention est accordée à même l'enveloppe budgétaire de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 et du FRIJ 2009-2014 selon la répartition suivante :

La distribution du présent procès-verbal n'est pas autorisée : ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée

- 58 904 \$ - FRIJ – Entente spécifique en immigration 2008-2011
- 17 500 \$ - FRIJ 2009-2014 – Volet AJS
- 61 798 \$ - FDR - Entente spécifique en immigration 2008-2011
- 61 798 \$ - MICC - Entente spécifique en immigration 2008-2011

Le tout conditionnel à la réalisation du montage financier déposé. Le directeur général de la CRÉ et le président du FJL sont par le fait même autorisés à signer le protocole de financement avec la CSMV.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 210311-531
ENTENTE AVEC LE CSSS CHAMPLAIN POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN
PRÉVENTION JEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE le CSSS Champlain a déposé au FJL et à la CRÉ une demande d'aide financière pour la réalisation de trois projets en matière de prévention jeunesse provenant des tables locales de concertation jeunesse de son territoire (voir description des projets dans le sommaire exécutif);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation des territoires (MAMROT) ont convenu le 19 janvier 2009 d'une entente de financement pour soutenir entre autres la réalisation de projets de prévention en lien avec les objectifs de l'Entente de partenariat sur les gangs de rue;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ et le FJL sont signataires de l'Entente sur l'égalité entre les hommes et les femmes 2010-2011 qui comporte l'objectif de conscientiser et concerter les intervenants des différents milieux à la problématique de l'hypersexualisation;

CONSIDÉRANT les recommandations positives des comités de gestion de l'Entente sur les gangs de rue et de l'Entente sur l'égalité entre les hommes et les femmes 2010-2011 concernant le projet du CSSS portant la sensibilisation au phénomène de l'hypersexualisation;

CONSIDÉRANT la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec laquelle comporte le « Défi de la santé » visant notamment à prévenir et agir sur les comportements à risque chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que le FJL a pour mandat de mettre sur pied des actions jeunesse structurantes (AJS) en lien avec les défis de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le FJL lors de sa rencontre du 15 mars 2011 (Forum #150311-02) à l'effet d'accorder une aide financière de 56 168 \$ à même le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) pour la réalisation de ces trois projets;

IL EST RÉSOLU de convenir avec le CSSS Champlain d'un protocole de financement dans le cadre duquel il bénéficiera d'une aide financière totalisant 84 869 \$ pour la réalisation de trois projets décrits dans le sommaire exécutif ci-joint. Attendu que cette aide financière :

- est répartie de la façon suivante :

- **Projet # 1 : « Un réseau de sentinelles bilingues »**

Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) : 25 418 \$

- **Projet # 2 : Sensibilisation au phénomène de l'hypersexualisation**

Entente CRÉ et MAMROT sur les gangs de rue : 20 000 \$

Entente sur l'égalité entre les hommes et les femmes 2010-2011 : 8 701 \$

Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) : 12 000 \$

- **Projet # 3 : Éditions 2011, 2012 et 2013 du Colloque des intervenants jeunesse**

Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) : 18 750 \$

La distribution du présent procès-verbal n'est pas autorisée : ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée

- cette aide financière inclut un remboursement maximum de 2 250 \$ pour la réalisation d'un rapport de vérification comptable pour chacun des états financiers de ces projets (maximum de 750 \$ par projet) ;
- est conditionnelle à la réalisation du montage financier déposé.

Le président du FJL est par le fait même autorisé à signer le protocole de financement avec le CSSS Champlain.

Adoptée à l'unanimité.

AGENDA 21 DE LA CULTURE

Information transmise aux membres du CE concernant la tenue du Café culture et développement prévu en avril 2011 organisé par le ministère de la Culture et des Communications sur notre territoire.

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE LA FILIÈRE ÉNERGIE PROPRE

Information sur le projet d'une étude de caractérisation de la filière Énergie propre de l'Entente sur l'innovation.

RÉSOLUTION CE 210311-532

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat proposé au Forum jeunesse Longueuil par le Secrétariat à la condition féminine;

CONSIDÉRANT la signature de la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et la CRÉ de l'agglomération de Longueuil (CRÉ) pour le financement du Forum jeunesse Longueuil et du Fonds régional d'investissement jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec (**CE 210909-304**);

CONSIDÉRANT l'adoption par le comité exécutif de la CRÉ de Longueuil du document « Guide de demande de financement pour les projets locaux et régionaux 2009-2014 » dans lequel est défini l'ensemble des conditions et modalités d'investissement du volet « projets locaux et régionaux » du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) (**CE 210909-309**);

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat avec le secrétariat à la condition féminine se veut une occasion de développer des projets en lien avec des objectifs non répondu dans le cadre de l'entente administrative visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011 (**CE 171210-482**);

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil des membres du FJL lors de sa rencontre du 15 mars 2011 (**Forum #150311-07**) à l'effet de soutenir l'entente de partenariat avec le secrétariat à la condition féminine et d'y investir un montant maximum de 10 000 \$ provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014;

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 10 000 \$ du fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014, volet projet local et régional, à l'entente de partenariat avec le secrétariat à la condition féminine. D'autoriser le coordonnateur du Forum jeunesse Longueuil à signer l'entente de partenariat. Attendu que les projets financés seront complémentaires à l'entente administrative visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011. Attendu que les projets identifiés seront déposés ultérieurement pour adoption au conseil des membres du Forum jeunesse et au comité exécutif de la CRÉ.

La distribution du présent procès-verbal n'est pas autorisée : ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 210311-533

ÉVALUATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARCOURS VERS L'ENTREPRENEURIAT POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil (**CE 210610-421**);

CONSIDÉRANT la signature de la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et la CRÉ de l'agglomération de Longueuil (CRÉ) pour le financement du Forum jeunesse Longueuil et du Fonds régional d'investissement jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec (**CE 210909-304**);

CONSIDÉRANT que le projet d'évaluation répond à un besoin exprimé par les partenaires de l'Entente et est souhaitable dans un contexte de pérennisation du parcours vers l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que les objectifs visés par l'évaluation seront définis par le comité de gestion de l'Entente;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil des membres du FJL lors de sa rencontre du 15 mars 2011 (Forum #150311-06) à l'effet de soutenir l'évaluation de ladite Entente pour un montant maximum de 15 000 \$ provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction générale à lancer un processus d'appel d'offres pour la réalisation d'une évaluation de l'Entente, attendu que :

- les coûts liés à ce projet n'excéderont pas 15 000 \$ incluant les taxes;
- cette dépense sera assumée à même le fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014;
- la procédure de gestion financière de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil sera respectée;
- le contrat conclu avec le fournisseur pour la réalisation de l'évaluation sera déposé au conseil des membres du Forum jeunesse et au comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 210311-534

**RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LA SÉLECTION DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) ET AUTRES FONDS RÉGIONALISÉS GÉRÉS PAR LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
PROJETS DONT LA SUBVENTION N'EXCÈDE PAS 5 000 \$**

CONSIDÉRANT la Procédure de gestion du Fonds de développement régional (FDR) et ses amendements adoptés par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil selon lesquels :

- « Tout projet sélectionné doit faire l'objet d'une résolution du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil, à l'exception des projets pour lesquels la demande d'aide financière n'excède pas 5 000 \$. En de tels cas, le directeur général est autorisé à sélectionner les projets et doit en faire rapport périodiquement au comité exécutif dans la formule que le comité exécutif détermine » ;

La distribution du présent procès-verbal n'est pas autorisée : ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée

- « Le processus d'allocation de fonds pour les mesures découlant des ententes spécifiques et autres conventions est soumis aux mêmes règles que celles prévues pour les activités à incidences régionales (section 3.1) ».

CONSIDÉRANT le rapport ci-joint faisant état des projets sélectionnés par la direction ;

IL RÉSOLU d'entériner cette sélection de projets.

Adoptée à l'unanimité.

**POINT D'INFORMATION
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LA DERNIÈRE TABLE QUÉBEC-RÉGIONS**

Madame Brisson fait un bref exposé sur la dernière Table Québec-régions. Il a été discuté du renouvellement de l'entente FDR, les CRÉ devront préparer un bilan évaluatif et des recommandations au sujet du renouvellement du FDR, la date butoir est prévue en septembre 2011. Il y aura un Forum international de l'économie sociale en octobre prochain.

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La prochaine rencontre du comité exécutif aura lieu le 18 avril 2011.

**RÉSOLUTION CE 210311-535
LEVÉE DE LA RENCONTRE**

À l'unanimité, il est résolu de lever l'assemblée à 15h45.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,

La secrétaire-trésorière de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,

Monique Brisson

Suzanne Lachance